

Pétitions de James W. Sherrard et de Thomas Henery
L'Honorable Mr. Fergusson a présenté une Pétition de James W. Sherrard, de Pickering, dans le District de Home, et de Thomas Henery, de Whitby, dans le dit District, demandant un Acte pour le soulagement d'une certaine Société Religieuse de cette Province, du nom de "Christians;" leur permettant de célébrer les mariages entre les Membres de leur croyance, et de posséder des terres à l'usage de leur Société, pour y ériger des chapelles (meeting houses) et des cimetières.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

ajournement.
L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à Lundi prochain, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 21e Juin, 1841.

LES Membres assemblés ont été,

L'Honorable Vice Chancelier, Orateur;

LES HONORABLES MESSIEURS

De Blaquiere,	Hamilton,
Sullivan,	Bruneau,
Morris,	McDonald,
Fraser, Alexander,	Ferrie,
Joliette,	Knoulton,
Quesnel,	McKay,
Fraser, John,	Roy,
Macaulay,	

PRIERES.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en Comité de toute la Chambre sur le Code de Règles pour la régie du Conseil Législatif.

Rapport—elles ont référées de nouveau au Comité Spécial.
Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et l'Honorable Mr. Bruneau a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait pris de nouveau les dites Règles en considération, y avait fait quelques progrès, et recommandait de les référer de nouveau au Comité Spécial qui les avait dressées pour faire de nouveau rapport sur icelles.

Ordonné, Que les dites Règles soient référées de nouveau au Comité Spécial qui les a dressées, pour faire de nouveau rapport sur icelles.

Message de l'Assemblée.
Un Message de l'Assemblée Législative par Mr. Neilson, comme suit:

Assemblée Législative,

Samedi, 19 Juin, 1841.

Transmettant une Copie des Règles de l'Assemblée.
Résolu, Que les Règles et Règlements pour la régie de cette Chambre, soient communiqués par Message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que Mr. Neilson porte le dit Message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,
Greffier Assemblée.

(Pour les Règles de l'Assemblée Législative, voir l'Appendice No. 1.)

Pétitions De Walter Douglass, et autres;
L'Honorable Mr. John Fraser a présenté une Pétition de Walter Douglass, et autres, Capitaines et Propriétaires de vaisseaux Britanniques fréquentant le port de Québec, et Pilotes du Fleuve St. Laurent, demandant un Acte pour établir un Phare sur l'Isle de Bicquet, dans le Fleuve St. Laurent susdit.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Des Président et Directeurs de la Banque de Montréal.
L'Honorable Mr. McKay a présenté une Pétition des Président et Directeurs de la Banque de Montréal, tant en leurs noms, qu'aux noms de leurs co-actionnaires dans la dite Banque, demandant un Acte ou une Charte d'Incorporation pour tel espace de temps et avec tels droits, pouvoirs et privilèges de régir leur Banque, et sous telles limitations et restrictions qui seront jugées propres et convenables.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Trois Pétitions du Bureau de Commerce de la Cité de Montréal.
L'Honorable Mr. Morris a présenté trois Pétitions du Bureau de Commerce de la Cité de Montréal, demandant un Acte pour rappeler les clauses dans différents Actes et Ordonnances qui pourvoient à l'inspection de la Fleur et de la Farine et Blé d'Inde, et à la manière d'inspecter, mettre en futailles et saler le Bœuf et le Lard, et à l'inspection de la Potasse et de la Perlasse; demandant aussi un Acte pour régler le cours des monnaies en cette Province; et aussi demandant le rappel de certaines parties des Lois contre l'Usure.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

De J. A. Tailhades.
L'Honorable Mr. Joliette a présenté une Pétition de Jacques Alexandre Tailhades, natif de France, demandant un Acte pour l'autoriser à pratiquer comme Avocat en cette Province, sans être obligé de servir sous brevet.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

La Chambre s'est remise.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre que l'Honorable Mr. Caron, était à la Barre, avec le Writ de Sa Majesté, l'appelant au Conseil Législatif.